

PARTIE 1 : QUESTIONS A RÉPONSES COURTES (10 POINTS)

1. Retrouvez les notions correspondantes aux définitions suivantes :

- a. Pays émergent
- b. Mouvement des sans terres
- c. Intégration régionale
- d. Chaîne de montage

2. Répondez aux questions suivantes:

- La répartition de la production mondiale de biens et de services entre des pays ou des zones économiques plus ou moins spécialisés qui repose sur le principe des avantages comparés.
- L'espace maritime est un lieu privilégié par la mondialisation. La présence d'industrie porteuse et les dynamismes des villes côtières favorisent les échanges maritimes.
- Zones de non-droit qui peuvent être des échelles variées. Il peut s'agir d'un Etat, d'une région, d'une ville ou d'un quartier. Dans cette zone s'exercent souvent des activités criminelles.

3. Expliquez le concept de : « l'Apartheid »

L'apartheid, régime politique fondé en 1948 sur le développement séparé des populations et pratiqué jusqu'en 1991. Il est la traduction sous les institutions d'une politique de ségrégation raciale empirique existant en Afrique du Sud. Cette politique portait sur les aspects économiques, géographiques et sur le statut social en fonction des origines ethniques et raciales.

4. Proposez une définition de l'expression de « parti unique ».

Le parti unique est un parti politique qui possède le monopole de toutes les activités politiques dans un État comme le PDCI en Côte d'Ivoire.

Partie 2 : Histoire (10 points)

Corrigé sujet n °1:

1. *Présentez le document*

C'est un extrait de journal de L'AFP (agence France presse) publié le 3 avril 2015 par Carl Souza dans lequel est rapporté un événement tragique, une attaque terroriste qui a coûté la vie à 148 étudiants kenyans à Garissa dans une ville du nord du pays.

2. *Qui sont les responsables de cette attaque ? Selon l'auteur, quel est le but recherché des terroristes ?*

Les auteurs de cette attaque odieuse sont les Shabab, combattants islamistes voulant mettre en place un Etat islamique fondé sur la charia. Né au milieu des années 2000 au sein de la fusion de plusieurs groupes islamiques somaliens. Le but recherché est de déstabiliser le Kenya en cherchant à créer une guerre civile à caractère religieuse.

3. *Dans quel contexte régional intervient cette tuerie ?*

Cette tuerie intervient dans un contexte régional troublé, marqué par la montée de mouvements radicaux islamistes en Somalie, état plongé depuis 1991 dans la spirale de la guerre civile. Le Kenya est aussi fragilisé par les troubles ethniques postélectorales.

4. *Pourquoi le Kenya est visé ?*

Les Shabab, chassés de leurs principaux bastions du centre et du Sud de la Somalie par le gouvernement de transition somalien et la force militaire de l'AMISOM (coalition des forces militaires africaines en Somalie) en 2011, mènent des opérations de guérilla et des attentats suicides chez eux et dans les pays de la région comme le Kenya et l'Ouganda. C'est pourquoi le Kenya est la cible des Shabab.

Corrigé sujet 2

1. *Présentez le document.*

C'est un extrait d'un article du Monde du 11/01/2010 qui souligne les frustrations exprimées par une partie des victimes à propos de la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud postapartheid.

2. *Dans quel contexte est créée la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud ? Et quelle est sa mission ?*

Au lendemain de l'abolition de l'apartheid, la société doit totalement être reconstruite. En effet, si les droits des Indiens, des Métis et des Noirs sont de nouveau reconnus, les blessures causées durant 50 ans par le racisme ne peuvent être oubliées et effacées d'un simple revers de main. Les stigmates de l'Apartheid sont bien là et l'impunité,

dans son principe, demeure parfaitement inacceptable. Pourtant Nelson Mandela et Monseigneur Desmond Tutu, les deux principaux porte-parole du mouvement anti-apartheid, se sont fixés pour objectif principal de ne donner aucune satisfaction à tout désir de vengeance. Pour apaiser les esprits, ils mettent en place une Commission vérité et réconciliation, qui offre un compromis aux criminels : la vérité en échange d'une amnistie.

Cette commission vérité et réconciliation a pour mission de :

- faciliter, initier ou coordonner les enquêtes relatives aux violations des droits de l'Homme, la collecte d'informations et la réception de preuves établissant l'identité des victimes et les abus qu'elles ont subi ;
- faciliter et promouvoir l'octroi de l'amnistie aux personnes désireuses de faire la lumière sur les actes commis pour des motifs politiques ;
- dresser des recommandations.

3. *Expliquez la phrase soulignée dans le texte.*

Dans cette phrase les victimes préfèrent une justice rétributive dont le principe est de sanctionner les coupables pour leurs crimes plutôt qu'une justice restauratrice qui vise à privilégier le pardon, à établir des liens entre victimes et bourreaux. Cette phrase indique que la CVR n'a pas suffi à apaiser les esprits.

4. *Selon l'auteur, la Commission Vérité et Réconciliation répond-elle aux attentes des victimes ? Justifiez votre réponse.*

Non, malgré l'image idyllique à laquelle le projet (guérison, pardon et réconciliation) était accueilli au départ, la commission vérité et réconciliation reste critiquée sur plusieurs aspects:

Dans son rapport final, selon l'auteur, la CVR a manqué d'intégrer le choix exprimé par certaines victimes qui préféraient poursuivre leurs bourreaux à la justice pénale;

La faillite du processus de réparation "tant promise » et les inégalités croissantes au sein de la société sud-africaine ont également compromis largement la perception positive de la CVR.